

Bobigny, le 19 juin 2023

Monsieur le directeur académique,

La détection, la prévention et le traitement des situations de harcèlement sont au cœur des préoccupations et de l'engagement des personnels des écoles. De même et malgré le manque de moyens dont souffre l'école, la construction et le maintien d'un climat scolaire serein, propice aux apprentissages et terreau d'un vivre ensemble paisible, est une préoccupation constante des équipes qui restent mobilisées en permanence contre toute forme de violence. La FSU-SNUipp souscrit à ces valeurs mais ne saurait accepter, qu'en leurs noms, les équipes se voient à nouveau soumises à des pressions hiérarchiques !

Le ministère entend communiquer sur son action dans ce domaine en développant le programme pHARe. Ce dernier, qui ne fait l'objet d'aucune note de service ou circulaire nationale, se développe au rythme de parutions sur la toile. Cette communication aboutit d'abord à dévaloriser, aux yeux des citoyens, l'engagement des personnels sur ce sujet. Elle laisse à croire que le programme pHARe viendrait corriger l'inaction et les errances des personnels en la matière.

Dans le département, ce programme entre, depuis cette rentrée, dans une nouvelle phase auprès des équipes dans les écoles. Il leur est fait injonction de signer une charte comportant six engagements. Une telle injonction de signer relève de la négation du consentement libre et éclairé. C'est d'autant plus étrange que nombre d'engagements sont inscrits dans le code de l'éducation et ne relèvent pas d'un engagement individuel ou d'équipe mais d'obligations s'imposant à tous.

Pour autant, si les 6 engagements des écoles ne relèvent pas tous du même ressort, on notera qu'au moins l'un d'entre-eux n'est pas de la responsabilité des équipes enseignantes et n'entre pas dans leurs attributions. Ainsi, l'engagement 4 stipule : « *Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.* ». D'une part, on observe que si les personnels peuvent se documenter, voire s'autoformer, faute de formation institutionnelle, il est difficile qu'ils « auto-mettent en place » des ateliers de sensibilisation. Un tel programme demande une formation nécessitant un apport extérieur. D'autre part, il ne relève pas des attributions des personnels de mettre en place des ateliers de sensibilisations pour les familles. On notera enfin qu'aucun temps dédié n'est affecté à la formation ou sensibilisation des adultes dans leurs obligations réglementaires de service.

Pour la FSU-SNUipp, cette signature de charte relève avant tout d'une opération de communication qui n'a pas lieu d'être. La question du harcèlement scolaire mérite mieux que ce genre de pratiques politiciennes.

La FSU-SNUipp interpelle le ministère pour faire cesser toutes les formes d'injonctions qui ne font que jeter de la suspicion sur les enseignant-es.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au service public d'Éducation.

Les co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU 93,
Marie-Hélène Plard – Caroline Marchand

